

Opération d'aménagement de la salle modulable et de construction d'ateliers OPERA BASTILLE

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION DE PROJET
EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE PARIS**



Le présent dossier a été établi en application des articles L. 153-54 et L. 300-6 du Code de l'Urbanisme afin de permettre l'aménagement de la salle modulable et la construction d'ateliers sur le site de l'Opéra Bastille.

En effet, depuis la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003 et dans le cadre de la réalisation d'une opération d'aménagement, l'Etat, ses établissements publics et les collectivités territoriales sont en mesure de recourir à la déclaration de projet pour se prononcer sur l'intérêt général de l'opération et procéder à la mise en compatibilité subséquente des documents d'urbanisme communaux (article L. 300-6 du Code de l'Urbanisme).

Le présent dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Paris comprend les pièces suivantes :

Guide de lecture

A. Informations juridiques et administratives

B. Intérêt général du projet

C. Mise en compatibilité du PLU

C.1. Rapport de présentation

C.2. Pièces du PLU mises en compatibilité

A. Règlement de la Zone Urbaine Générale mis en compatibilité

B. Règlement / Annexe I mis en compatibilité

C. Atlas général au 1/2000 : feuille I-08 mise en compatibilité

D. Atlas général au 1/2000 : feuille J-08 mise en compatibilité

D. Avis émis sur le projet de PLU mis en compatibilité